



CM-20170404-309

PROPOSITION ACCEPTÉE - PROCLAMATION -
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que dans la dernière année, les maisons lavalloises ont accueillis 371 femmes et 189 enfants, ont offert 894 services externes et ont répondu à plus de 1923 demandes d'aide et d'information;

ATTENDU que Laval, comme gouvernement de proximité, appuie les efforts du Bouclier d'Athéna, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR: Gilbert Dumas

de proclamer la Ville de Laval municipalité alliée contre la violence conjugale.

Un débat s'engage.

La conseillère Aglaïa Revelakis dépose un amendement à la proposition de Mme Sandra Desmeules.

Intervention de Mme Christiane Yoakim.

Un débat s'engage.

Mme Sandra Desmeules n'accepte pas l'amendement de Mme Aglaïa Revelakis à sa proposition et votera contre.

Un débat s'engage.

Le conseiller Jacques St-Jean retire son appui à la proposition de Mme Sandra Desmeules.

Le conseiller Gilbert Dumas appuie la proposition de Mme Desmeules.

Le vote est demandé sur la proposition principale, laquelle est adoptée par un compte de 15 en faveur et 6 contre.



M. Marc Demers, maire, et les conseillers Raynald Adams, Virginie Dufour, David De Cotis, Sandra Desmeules, Stéphane Boyer, Michel Poissant, Daniel Hébert, Gilbert Dumas, Paolo Galati, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Vasilios Karidogiannis, Ray Khalil, Aline Dib et Nicholas Borne se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Jacques St-Jean, Pierre Anthian, Michel Trottier, Jean Coupal, Aglaia Revelakis et Alain Lecompte se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

CM-20170404-310

AMENDEMENT - RÉOLUTION - VIOLENCE
CONJUGALE

L'amendement proposé par la conseillère Aglaia Revelakis sera déposé au prochain conseil comme avis de proposition concernant une résolution proclamant Laval municipalité alliée contre la violence conjugale.

CM-20170404-311

PROPOSITION REFUSÉE - AMENDEMENT -
RÈGLEMENT - CONTRÔLE ANIMALIER

ATTENDU que la ville cherche, en plus du bien-être animal, à savoir le nombre d'animaux domestiques sur son territoire;

ATTENDU qu'ils existent des villes comme Ste-Marthe (dans Vaudreuil-Soulangue), Rivière-du-Loup ou Montréal-Nord, qui ont fait office de leadership dans ce domaine, en instaurant la gratuité des licences d'enregistrement d'animaux;

ATTENDU que l'exemple de Montréal-Nord est parlant en termes de résultat : 4 000 chiens enregistrés, comparé à un total sur l'île de 16 000 seulement, obtenant le succès des chiens répertoriés plus juste à la réalité;

ATTENDU que certaines villes ne font pas payer les licences de chats, comme Châteauguay;

ATTENDU que la très vaste, sinon la majorité des villes, ont des interdictions d'acquérir des races de chiens dangereux ou apparentés à ces races, afin de diminuer l'augmentation de morsures potentielles due aux nouvelles acquisitions de chiens catégorisés hors-norme dans les statistiques;

ATTENDU que le paiement de licences de chats ne pourrait servir qu'à gonfler les coffres de la ville, puisqu'il n'existe pas de services dédiés aux chats tels que «des parcs à chats»;

ATTENDU que dans le récent règlement sur le contrôle animalier, il a été oublié de joindre une exemption pour les